

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4876 - Mercredi 21 Mai 2025 - Prix : 200 Fc

ECONOMIE

Les commerçants asphyxiés par une fiscalité excessive



Synaco en conference.

ÉLECTRICITÉ :

Anjouan plongée dans le noir

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

22 Dhulhadj 1446

Prières aux heures officielles

Du 21 au 25 Mai 2025

Lever du soleil:

06h 16mn

Coucher du soleil:

17h 50mn

Fadjr : 05h 04mn

Dhouhr : 12h 06mn

Ansr : 15h 05mn

Maghrib: 17h 53mn

Incha: 19h 07mn



POLITIQUE :

Sambi entame sa huitième année de détention

Cela fait désormais sept ans qu'Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, ancien président de l'Union des Comores, est privé de liberté. Le 18 mai dernier l'homme au turban vert entamait sa huitième année de détention, lui qui a été condamné à la réclusion à perpétuité en novembre 2022 par la Cour de sûreté de l'État, dans le cadre de l'affaire dite de la « citoyenneté économique ». Ses partisans, tout comme plusieurs figures de l'opposition, continuent de dénoncer un procès politique et une « injustice flagrante ».

Arrêté en mai 2018, Sambi est depuis maintenu en détention dans des conditions régulièrement critiquées par ses proches et ses avocats, qui évoquent de nombreuses irrégularités tant sur le plan juridique que procédural. Pour commémorer cette huitième année d'incarcération, ses partisans ont organisé une prière collective le 18 mai dernier. Un moment de recueillement, mais aussi de mobilisation politique, où l'inquiétude sur la dérive autoritaire du régime a largement été exprimée. « C'est Azali qui décide de tout. Sambi est devenu un otage

politique », déclare Ahmed Hassane El-Barwane, secrétaire général du parti Juwa. Selon lui, la détention de l'ancien président repose entièrement sur la volonté du chef de l'État, Azali Assoumani. « Même les avocats ne peuvent plus le voir. Aujourd'hui, seul Azali peut décider de sa libération. Mais nous gardons espoir », ajoute-t-il.

Interrogé par nos soins, Me Ahamada Mahmoud, l'un des avocats de Sambi, dénonce fermement les conditions de détention de son client. « Depuis le 18 mai, cela fait huit ans qu'Ahmed Abdallah Sambi est privé de liberté de façon injustifiée. Son placement en résidence surveillée initiée par l'ancien ministre de l'intérieur est illégal. Seul un juge peut ordonner une telle mesure », rappelle-t-il. L'avocat retrace une procédure qu'il juge arbitraire dès ses débuts. D'abord une décision administrative fondée sur une simple note circulaire, ensuite une inculpation sur la base d'un dossier qu'il qualifie de vide. « Ce qui a suivi n'est rien d'autre qu'une parodie de justice. La procédure a été lancée sans aucun fondement juridique réel », affirme-t-il.

Selon Me Mahmoud, le recours à la Cour de sûreté de l'État pour juger Sambi était une manœuvre



Photo d'archive

politique visant à éliminer un adversaire jugé trop influent. « Le dossier relevait du droit commun. Mais on a volontairement détourné la procédure vers une juridiction d'exception, dont les décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Le but était de neutraliser une figure politique charismatique capable de remettre en question les ambitions du colonel Azali. » Il dénonce ce qu'il appelle une « mise en scène macabre » orchestrée par le pou-

voir, qui a selon lui transformé un contentieux judiciaire en instrument d'élimination politique.

L'avocat élargit sa critique à d'autres opposants emprisonnés, notamment l'ancien gouverneur Salami. Pour lui, la stratégie est la même : « c'est le peuple comorien qui a été meurtri dans son âme et sa chaire. En ma qualité d'homme politique, je m'insurge contre toutes les injustices y compris celles qui ont frappé tant l'ancien président

Sambi que l'ancien gouverneur Salami. Ces deux procédures avec le même mode opératoire et les mêmes acteurs ont abouti aux mêmes résultats à savoir faire taire des opposants gênants pour le pouvoir. » Selon lui, « les organisateurs de ces parodies endossent une lourde responsabilité vis à vis du peuple comorien et de l'histoire de notre pays. Plus jamais ça. »

Andjouza Abouheir

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Environnement chargé du Tourisme

Direction générale de l'Environnement et des Forêts



جمهورية القمر المتحدة
الوحدة - التضامن - التنمية
وزارة البيئة مسؤولة عن السياحة
المديرية العامة للبيئة والغابات

AVIS D'APPEL D'OFFRE N° 25-001/MET/DGEF/RNAP II

ACQUISITION DE MATERIELS ET PETITS EQUIPEMENTS ACCORDES AUX COOPERATIVES DES COMMUNAUTES LOCALES DES PECHEURS.

Titre du projet : Protection de la biodiversité par la gestion efficace du réseau national d'aires protégées

Contexte général:

La mise en place des aires protégées aux Comores, bien qu'essentielle pour la préservation de la biodiversité marine et terrestre, impacte les communautés riveraines qui dépendent de la pêche et de l'agriculture pour leur subsistance. Afin d'atténuer ces effets, il est nécessaire de soutenir ces populations par la fourniture d'équipements leur permettant d'adopter des pratiques plus durables et efficaces.

Dans ce cadre, un appel d'offre est lancé pour un choix d'un fournisseur pour l'acquisition et la livraison de matériels des pêches. Cette initiative vise à renforcer les capacités productives des communautés tout en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Intitulé du marché: Achat de matériels et petits équipements accordés aux coopératives des communautés locales des

pêcheurs :

Lot 1 : Pour le Parc National Shissiwani sis à Bimbini à Anjouan

Lot 2 : Pour les Parcs Nationaux Mitsamiouli Ndroudé et Coelacanthé, Grande Comores

Type de Marché : Fourniture

Langues requises : Français

Date de la publication : 21 mai 2025

Durée de la soumission : 30 jours ouvrable

Durée de la livraison : 90 jours

Soumission de dossier : Les fournisseurs intéressés peuvent retirer les documents d'appel d'offre à la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF) Sis à Mde Ex-CEFADER au service des achats au plus tard **le mercredi 25 juin 2025 à 14 h 30**

ECONOMIE

Les commerçants asphyxiés par une fiscalité excessive

Lors d'un point de presse tenu ce lundi 19 mai, le Syndicat National des Commerçants (SYNACO) a dressé un tableau alarmant de la situation actuelle des commerçants comoriens. Selon son président, Abdou Boina, ces derniers sont étouffés par la pression fiscale, en particulier par les patentes, mais également par la concurrence déloyale des commerçants étrangers opérant dans l'informel.

Entouré de représentants de la nouvelle OPACO et de plusieurs commerçants, Abdou Boina a lancé un cri d'alarme à l'at-

tention du gouvernement. Il appelle les autorités à alléger la charge fiscale en revoyant les montants des patentes, et à mieux encadrer les activités des commerçants étrangers qui échappent souvent à la réglementation. « La situation est devenue critique pour les commerçants locaux. On nous impose des patentes excessivement élevées, sans compter les taxes douanières et les amendes infligées par la société de manutention Moroni Terminal. Mais ce qui nous asphyxie le plus, ce sont les patentes », a déclaré le président du SYNACO. Il déplore une déconnexion totale entre les montants exigés et les revenus réels

des commerçants : « il n'est pas normal de payer une patente exorbitante simplement parce qu'on loue un local à 200 000 FC. La patente devrait être proportionnelle au chiffre d'affaires. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les agents du fisc nous imposent des montants arbitraires, déconnectés de la réalité économique ».

Il a également rappelé que des négociations avaient été entamées avec l'ancien directeur des impôts, qui s'était montré à l'écoute et avait promis de revoir les modalités d'imposition. Mais sa suspension a interrompu le processus. Le syndicat espère désormais que son suc-

cesseur poursuivra la réforme amorcée. Par ailleurs, le président du SYNACO s'est insurgé contre la prolifération du commerce informel exercé par certains étrangers : « Le pays est envahi par des commerçants qui opèrent dans l'illégalité. Ils ne paient ni patente ni taxe. Ils louent des maisons pour y stocker leurs marchandises, puis les écoulent à travers les régions à l'aide de véhicules, en toute discrétion ». Il dénonce une forme de concurrence déloyale qui nuit aux commerçants locaux, contraints, eux, de s'acquitter de lourdes charges fiscales.

Il ajoute : « Certains vont même jusqu'à distribuer des produits à

crédit à des commerçants locaux. Cette situation doit cesser. Le gouvernement doit agir pour mettre fin à ce trafic désorganisé ». Le SYNACO précise toutefois qu'il ne s'oppose pas à la présence de commerçants étrangers, bien au contraire. Il encourage les investisseurs à venir aux Comores, à condition qu'ils respectent les lois en vigueur : « Nous souhaitons accueillir de grands grossistes capables d'apporter une valeur ajoutée à notre économie, mais ils doivent se conformer aux règles fiscales et commerciales du pays », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad

CATASTROPHE NATURELLE :

Préparer les plus jeunes aux alertes précoces

Une réunion technique s'est tenue ce mardi 20 mai à Moroni, autour d'un enjeu crucial. Il s'agit d'adapter les messages d'alerte précoce aux enfants, afin de mieux les préparer aux cyclones et autres catastrophes naturelles. Organisé en partenariat avec l'UNICEF, ce rendez-vous stratégique s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la résilience communautaire avec les plus jeunes.

Lors de cette rencontre, le directeur général de la DGSC, colonel Soilihi Abdallah Rafick nous a déclaré : « Nous avons l'habitude de nous réunir pour échanger sur des sujets liés à la gestion des risques, mais aujourd'hui, il s'agit surtout de réfléchir à comment protéger l'enfant, comment le sensibiliser efficacement en cas de catastrophe ». L'enjeu est d'élaborer des messages d'alerte simples, visuels et pédagogiques, capables de toucher les enfants et de leur donner les bons réflexes en cas de danger. « Parmi ceux qui souffrent le plus lors des catastrophes, il y a les enfants, les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Mais aujourd'hui, nous voulons réfléchir à comment parler à l'enfant, comment lui transmettre les bons réflexes », a insisté le colonel.

Autour de la table, des professionnels de la gestion des risques, de l'éducation, de la météorologie et de la communication ont uni leurs expertises lors de l'atelier interactif. Plusieurs idées concrètes ont émergé : l'utilisation de codes couleurs (drapeaux) dans les écoles, la création de supports illustrés et simplifiés, ou encore l'implication directe des ensei-

gnants dans la diffusion des consignes. Cette initiative, selon le colonel Rafick, s'appuie sur les leçons tirées des inondations de 2024 et des cyclones ayant affecté l'archipel ces dernières années. Elle constitue une étape importante dans un processus plus large de révision des dispositifs d'alerte, amorcé avec la refonte des plans de contingence. « Nous avons commencé par revoir nos plans face aux inondations, aujourd'hui nous travaillons sur les messages. Et demain, nous continuerons à les adapter à toutes les catégories de population », a-t-il affirmé.

Pour le colonel, la protection des enfants implique non seulement une simplification du langage, mais aussi une mobilisation créative pour capter leur attention : « Il ne s'agit pas seulement de simplifier le langage, mais aussi d'imaginer des supports plus visuels, plus interactifs, plus ludiques. Et là-dessus, je fais confiance à l'agence mobilisée pour mettre en musique nos propositions. » Le



processus ne fait que commencer. Le patron de la DGSC ambitionne de doter chaque aléa d'un plan d'action spécifique, adapté aux réalités locales : « Nous allons poursuivre ce travail jusqu'à ce que chaque aléa cyclone, inondation, éboulement ait un

plan spécifique, opérationnel, et compréhensible à l'échelle des trois îles. » Il a appelé à une mobilisation collective durable : « Ensemble, en unissant les institutions, les agences et la société civile, nous pouvons renforcer la résilience de nos com-

munautés. Les enfants sont l'avenir de ce pays. Leur apprendre à se protéger, c'est leur donner la chance de sauver leur vie. »

Mohamed Ali Nasra

ÉLECTRICITÉ :

Anjouan plongée dans le noir

Anjouan est confrontée depuis plusieurs semaines à une crise énergétique majeure. Les coupures d'électricité intempestives, devenues quasi permanentes, plongent des milliers de foyers dans l'obscurité et nourrissent une colère grandissante parmi les habitants. Pourtant, deux nouveaux groupes électrogènes ont été récemment installés.

Anjouan vit actuellement une crise énergétique d'une ampleur inédite. La situation de la société nationale d'électricité (SONELEC) sur l'île frôle le

chaos. Depuis quelques semaines, plusieurs villes sont replongées dans l'obscurité, malgré l'installation récente de deux nouveaux groupes électrogènes, censée stabiliser la fourniture du courant dans l'île. Dans les quartiers, la colère monte. Les habitants, privés de courant pendant des heures, parfois des jours, dénoncent une gestion catastrophique. « Il n'y a pas d'heure fixe. Dans les zones bien loties, on a une heure d'électricité par jour. À Bazimini, c'est de 18h à minuit. À Wani, on peut faire une semaine sans électricité », explique un épiciériste qui voit son quotidien s'assom-

brir.

Le témoignage se poursuit, glissant : « Les nouveaux générateurs sont hors service. On a à peine 30 minutes d'électricité à Nymakele. Tout le monde achète du poisson frais parce que le frigo ne tient plus », nous décrit notre informateur sur place. Des scènes surréalistes pour une île qui, il y a encore quelques années, rêvait d'autonomie énergétique. La SONELEC, de son côté, publie des communiqués sans réponses concrètes. Les consommateurs s'interrogent : où sont passées les promesses ? L'inquiétude est palpable. « Depuis des semaines, la

frustration ne fait que croître », souffle un résident de Mutsamudu. « L'angoisse est générale, surtout pour les familles avec enfants et les malades. »

Cette situation n'est pas seulement technique. Des accusations de favoritisme et de mauvaise gestion circulent ici et là. « Les gens ne veulent plus de discours, ils veulent des résultats », entend-on dans les rues. Alors que l'île est au bord du blackout, les conséquences économiques et sociales se multiplient et les commerces sont quasi-paralysés.

Mohamed Ali Nasra

COUPE DES COMORES – MOHÉLI

Belle Lumière de Djoiezi sacrée championne régionale

Bien que l'île de Mohéli soit représentée cette année à la phase nationale par deux équipes, la finale régionale opposant Fomboni FC à Belle Lumière de Djoiezi l'après-midi du dimanche 18 mai a tenu toutes ses promesses. Il a fallu attendre l'épreuve des tirs au but pour départager les deux formations, qui se sont quittées sur un score de 1-1 après le temps réglementaire, les arrêts de jeu et les prolongations.

Menés dès la 4^e minute par un superbe but de l'international Saddam, les hommes de Dechamps, entraîneur de Belle Lumière, ont su revenir au score en seconde période grâce à un penalty transformé par Guigs (1-1). Malgré les nombreux changements

de part et d'autre et plusieurs occasions franches, notamment du côté de Fomboni FC, le score est resté inchangé à l'issue des 120 minutes. Si Saddam s'est illustré en première mi-temps par sa vivacité et sa technique, l'absence de Halland, attaquant vedette de Fomboni, a pesé lourd dans la balance. Les Bleus de la capitale, solides en défense, bien organisés au milieu et portés par un gardien fiable, l'international Fadjidou, ont manqué cruellement d'efficacité devant le but. Au vu des occasions manquées, on peut penser que la présence de Halland aurait pu faire basculer le match.

La séance de tirs au but a été marquée par l'exploit du jeune gardien Badrou (18 ans), auteur d'un arrêt décisif sur le tir de l' expérimenté Zouma. Grâce à cette para-

de, Belle Lumière s'impose 5 tirs à 3, Fomboni FC n'ayant pas tiré son cinquième penalty. Badrou, désigné meilleur gardien de la saison 2024-2025, a également été élu homme du match grâce à plusieurs arrêts déterminants tout au long de la rencontre. Les deux équipes représenteront donc l'île de Djumbé Fatma lors de la phase nationale, où elles affronteront Gombessa Sport de Mutsamudu et Djabal FC d'Iconi.

La cérémonie de remise des trophées s'est tenue dans l'après-midi à la fin de la rencontre. Plusieurs distinctions individuelles et collectives ont été décernées : Magoubé, défenseur de l'Étoile du Centre, a reçu le trophée du joueur fair-play de la saison, avec 14 matchs disputés sans aucun carton, Zoubidane, attaquant de Mbatse Club, a rem-

porté le trophée Kutsi du meilleur buteur, décerné par les médias actifs sur les réseaux en hommage à Kutsi, légende du football mohélien et comorien des années 80, Ouragan Club de Bangoma a été sacré équipe la plus fair-play de la saison, Saïdina a été récompensé du trophée du meilleur arbitre.

Enfin, l'équipe féminine Mwalimdjini de Djoiezi a reçu une attestation de mérite pour avoir remporté la phase nationale du championnat des Comores la saison précédente.

Riwad



La Gazette des Comores	Nabil Jaffar
Fondateur et Directeur général	Riwad
Said Omar Allaoui	A Bardraoui
Directeur de la publication	Mohamed Ali Nasra
Elhad Said Omar	Mise en page
Rédactrice en chef	Abdouchakour Aladi Nourou
Andjouza Abouheir	Responsable commercial
Secrétaire de rédaction	Mariama Mhoma
Toufé Maecha	Documentation archiviste
Rédaction	Hadidja Abdou
Mohamed Youssouf	Photographe / Site Web
Sanaa Chouzour	Mohamed Said Hassane
A. Mmagaza	Impression
M.I.M Abdou	Graphica Imprimerie
Nassuf Ben Amad	www.lagazettedescomores.com
Kamal Gamal Abdou	Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Union des Comores



Union européenne

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

UNITE DE GESTION PROGRAMME

« PACTE VERT ET BLEU - COMORES ULANGA NE MAESHA (PVB-CUM) » (l'Environnement pour la vie)
N° NDICI-AFRICA ACT-61259 - N° JAD.1051100
Devis-Programme pluriannuel N° 2024/457- 548

Avis type pour publication au niveau local d'appels d'offres ouverts locaux

Fourniture de cinq (05) véhicules pour l'Unité de Gestion du Programme Pacte Vert et Bleu « Comores Ulanga ne Maesha-PVB-CUM ».



PVB-CUM/UGP/2025/AO/001-POUR Véh

L'Unité de Gestion du Programme Pacte Vert et Bleu – « Comores Ulanga ne Maesha- PVB-CUM » envisage d'attribuer un marché de fournitures pour la fourniture, la livraison, la mise en service et le service après-vente de cinq (05) véhicules pour le Programme Pacte Vert et Bleu – « Comores Ulanga ne Maesha-PVB-CUM », pour Moroni et ses points focaux de Moroni (Grande Comore), Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli), Financé par NDICI-AFRICA ACT61259 - Devis-Programme pluriannuel N° 2024/457- 548

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME(UGP) Programme Pacte Vert et Bleu Comores - Ulanga ne Maesha PVB- CUM NDICI-AFRICA ACT61259 Devis-Programme pluriannuel N° 2024/457- 548 Ancien Bâtiment de la Direction Générale de Sécurité Civile Moroni-Kartala - Comores E - m a i l : secretariat.pvb@comores-europe.org

La date limite de soumission des offres est fixée au 12 juin 2025 à 13 h 00

Les éventuelles informations complémentaires ou clarifications/questions seront publiées sur le site internet www.comores-europe.km

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante :

Directeur national /Régisseur

**Avis de recrutement**

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « Renforcement de la sécurité sanitaire dans la région Indopacifique (SSIP) » financé par l'Agence Française de Développement (AFD), la COI recherche :

1. Un Expert en climat-santé
2. Un Spécialiste en passation de marché

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org - rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : rh@coi-ioc.org

Les candidatures doivent se faire directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrieres/> avant le **28 mai 2025 à 16h00** (heures de Maurice).

BOXE

Les jeux des îles en ligne de mire

Les enjeux de demain se préparent dès aujourd'hui. C'est en tout cas ce que semble avoir compris la Fédération Comorienne de Boxe sous l'impulsion du président intérimaire, Loukman Azali. Dans la perspective des 12èmes jeux des îles de l'océan indien aux Comores dans deux ans, la fûitière de la boxe se prépare déjà à la mise en place de la sélection nationale de boxe anglaise. Des catégories de jeunes et des seniors, les boxeurs comoriens vont passer à la moulinette pour être évalués.

La Fédération Comorienne de Boxe lance la présélection de l'équipe nationale en vue des Jeux 2027. Sous l'impulsion du Vice-président et Président par intérim de la Fédération Comorienne de Boxe (FCB), Loukman Azali, la Direction Technique Nationale (DTN) a procédé ce week-end à la présélection de l'équipe nationale », peut-on lire dans une publication de la Fédération Comorienne de Boxe annonçant le début d'un stage de présélection qui va s'étendre sur l'ensemble du territoire national. L'objectif de cette initiative, est de faire en sorte que les meilleurs boxeurs de toutes les catégories soient répertoriés dans un listing pour constituer un élément de repérer pour la constitution des prochaines sélections nationales toutes catégories confondues.

Pour cela plusieurs puncheurs ont été réunis pour évaluation et faire un premier tri. « Plus d'une vingtaine de boxeurs, susceptibles de représenter les Comores aux Jeux des Îles de 2027 ainsi qu'aux prochains Jeux des Jeunes à Seychelles, ont été appelés » et poser les bases de l'équipe nationale qui défendra les couleurs nationales lors des prochaines échéances. Le directeur technique national de la boxe, Abasse Iliasse, s'est dit satisfait tout en déclarant : « Nous ne devons pas attendre 2027 pour agir » que vaut mieux partir devant que de rester derrière au risque de se retrouver piéger par resserrement du calendrier. Les athlètes qui seront choisis vont ensuite soumis à des entraînements intensifs.

Et ce dernier de continuer sur les objectifs et les ambitions de la Fédération « La boxe doit porter haut les couleurs de notre pays lors des Jeux de 2027. Le pays aura besoin de médailles, et nous devons être à la hauteur des attentes de la nation. » La Fédération nous annonce que les boxeurs qui seront sélectionnés vont être soumis à un rythme d'entraînement soutenu pour améliorer leur rendement : « Les boxeurs présélectionnés entameront des séances d'entraînement intensives à raison de quatre jours par semaine, sous la supervision de l'encadrement technique. »

Imtiyaz



Union des Comores

Unité – Solidarité – Développement

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DES COMORES - SONELEC

Avis à manifestation d'intérêt pour fourniture de biens et matériels à la SONELEC

REF : AMI-SONELEC-2025-05-001

La Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer une base de données de fournisseurs qualifiés pour l'acquisition des biens et matériels nécessaires à ses activités.

les manifestations d'intérêt de la part de sociétés commerciales intéressées à fournir à la SONELEC des biens et matériels accompagnés de leurs conditions tarifaires et logistiques.

Ci-dessous la liste des biens, matériels et services ciblés avec la référence produit à insérer dans votre offre.

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de recevoir

Référence	Catégories de produit
EB	Equipement bâtiment : ciment, peinture, climatiseur, éclairage, plomberie, etc...
RE	Equipement réseau : Cable, transformateurs, poteaux, IAT, DRR etc...
SR	Service : imprimerie et de conception graphique, livraison d'eau, restauration, etc.
MA	Equipement de maintenance groupe électrogène : filtres, huile, courroies, etc..
AD	Fourniture bureautique : Mobilier de bureau, Encre, papier, stylos, etc...
SE	Matériel de sécurité : gants, chaussures, casque anti-bruit, extincteurs etc...
TR	Pieces automobiles : pneu, pièces moteurs auto, liquide de refroidissement, etc...
RH	Formations
IN	Matériel informatique : Ordinateur, équipements réseaux, imprimante
BT	Installation basse tension : matériel électrique, quincaillerie, bois, disjoncteur, etc.

2. Conditions de participation

Les entreprises intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être légalement constituées et avoir un registre de commerce en cours de validité.
- Être à jour de leurs obligations fiscales et fournir une attestation fiscale récente.
- Fournir une liste exhaustive obligatoirement au format Excel des produits ou proposés, incluant pour chaque article :

o La référence du tableau ci-dessus.

o La désignation précise du produit.

o Le prix unitaire

o Le délai de disponibilité ou de livraison

o Les conditions de garantie ou de retour, le cas échéant.

3. Modalités de soumission

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée ;
- Une copie des pièces administratives : registre de commerce, quitus fiscal ou

attestation équivalente ;

- Le tableau Excel détaillant les produits proposés, la référence, leurs prix et leurs délais de disponibilité.

4. Dépôt des dossiers

Les dossiers complets doivent être envoyés par mail à secretariat.dg@sonelec-km.com, avec en objet la référence de l'AMI : AMI-SONELEC-2025-05-001

Ou déposés physiquement au siège de la SONELEC sous plis avec la référence de l'AMI AMI-SONELEC-2025-05-001 à l'adresse suivante :

Direction Générale – SONELEC, Moroni volovo, Comores

Date limite de réception : le samedi 31 mai 2025 10h00, heure locale

5. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent écrire à : secretariat.dg@sonelec-km.com

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



**Direction Générale
Direction Administrative
Sec. Ressources Humaines**

AVIS DE RECRUTEMENT

Le conseil d'Administration de l'U-MECK recrute un nouveau Directeur Général pour l'Union des MECK. Représentant l'Union, le Directeur général est tout à la fois le fédérateur des MECK et le gestionnaire des moyens humains, techniques et financiers de l'Union. Il a pour mission de gérer, contrôler l'ensemble des activités de l'Union et veiller à son bon fonctionnement, dans le respect de la vision et des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Institution financière décentralisée de type coopératif, le réseau des Mutuelles d'Épargne et de Crédit ya Komor (MECK) est né de la transformation institutionnelle du projet d'Appui aux Initiatives Economiques de Base (AIEB) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Le réseau MECK constitue la première institution financière en Union des Comores. Il comprend quatorze (14) MECK de base réparties comme suit :

- (i) Ngazidja : neuf (09) MECK ;
 - (ii) Anjouan : quatre (04) MECK ;
 - (iii) Et Mohéli : une (01) MECK.
- Avec dix-huit (18) points de services.**

Fort de son statut de première institution financière du pays, l'Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit ya Komor compte plus de 184 000 membres.

Avec plus de 450 agents salariés, répartis dans 32 agences à travers le pays, le réseau MECK contribue à l'inclusion financière du pays. Le réseau est arrivé à maturité avec 28 années d'existence. Pour conforter sa place dans le paysage financier national, et répondre aux exigences de ses membres, l'Union des MECK ambitionne de conforter sa position en se dotant d'outils, de politiques et de moyens indispensables à sa croissance, en empruntant aux meilleures pratiques de la profession. C'est dans ce contexte que le réseau recrute un nouveau Directeur Général.

II. RESPONSABILITES DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général a comme principales responsabilités :

* Gérer l'Union des MECK en exerçant pleinement la fonction de Directeur Général

- Définir, en concertation avec le Conseil d'administration, la stratégie globale de développement du réseau MECK et les programmes d'actions à mettre en œuvre ;
- Superviser, coordonner, planifier, contrôler toutes les activités de l'Union et l'exécution efficiente des plans d'actions ;
- Renforcer la bonne gestion financière de la faitière et des caisses de base en favorisant la croissance, la pérennité, l'inclusion financière tout en mettant en place les processus indispensables ;
- Garantir le niveau de rentabilité du réseau ;
- Mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires à la pérennité du réseau ;
- Rendre compte et assurer un reporting régulier au Conseil d'administration ;
- etc.

* Manager les équipes de l'Union des MECK : Il s'agit de :

- Veiller à une gestion efficace, rigoureuse, et dynamique de l'ensemble du réseau ;
- Assurer une bonne gestion des ressources humaines à travers l'instauration d'un climat de travail propice au développement de la complémentarité et à la cohésion des équipes pour la réalisation des objectifs ;
- Apprécier les compétences et le travail de ses collaborateurs, assurer leur formation et leur évolution professionnelle ;
- Coordonner et suivre l'activité des personnes placées sous sa responsabilité ;
- Informer régulièrement ses collaborateurs des événements, décisions, actions les concernant ;
- Apporter les meilleures pratiques de la Microfinance en veillant à l'application des dispositions légales, réglementaires et statutaires du réseau ;
- Fixer les objectifs, suivre les résultats individuels et collectifs en veillant à une mise à disposition optimale des moyens nécessaires ;
- Accompagner les réformes en matière de gestion, pour aboutir à une gestion harmonisée de l'ensemble du personnel du réseau ;
- etc.

* Organiser et animer le développement commercial de l'Union des

MECK sur les différents marchés tout en maîtrisant les risques

- Piloter le respect des ratios prudentiels de l'Union et de chacune des MECK de base en veillant à la maîtrise des risques ;
- Veiller à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication du réseau MECK ;
- Mettre en œuvre les plans de développement de la politique commerciale, en optimisant les ressources mises à disposition ;
- Assurer les fonctions de relations publiques et de représentation auprès des tiers, et assurer les relations avec les partenaires nationaux et internationaux ;
- etc.

III. PROFIL DU DIRECTEUR GENERAL

Le candidat retenu devra présenter les critères suivants :

- Être de nationalité comorienne ;
- Être âgée de 35 ans à 60 ans maximum au 31 décembre 2025 ;
- Être titulaire d'au moins un diplôme de Master en Economie, Gestion de risques en Finances, Finances d'entreprises ou de marchés, ou équivalent ;
- Avoir au minimum dix (10) années d'expériences dans le secteur de la Microfinance ;
- Avoir occupé d'au moins sept (07) années un poste de Directeur technique ou stratégique dans une grande institution de Microfinance ou bancaire ;
- Présenter d'excellentes qualités managériales et relationnelles ;
- Être qualifié dans la gestion des partenariats (mobilisation de ressources, esprit et qualités de négociateur, etc.) ;
- Faire preuve de capacités de mobilité importante, homme de terrain pouvant se déplacer fréquemment et être présent dans les différentes zones où est implanté le réseau MECK ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques de gestion et des outils financiers de la Microfinance ;
- Posséder un excellent niveau de français aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;
- Maîtriser l'anglais à l'écrit et à l'oral serait un atout ;
- etc.

Les objectifs spécifiques fixés au Directeur Général comprennent entre autres :

- La définition et la mise en œuvre du plan stratégique du réseau des années à venir ;
- La définition (avec les équipes dédiées) des politiques et procédures améliorées ;
- Le renforcement de l'organisation et le développement et la diversification des activités ;
- Le renforcement des outils de gestion de la liquidité du réseau ;
- Le transfert de compétences et de connaissances envers ses collaborateurs en vue d'assurer la continuité de l'institution en cas d'empêchement ;
- etc.

IV. PIÈCES À FOURNIR :

- Curriculum Vitae,
- Lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration de l'Union des MECK ;
- Présenter trois (3) référents ;
- Copie certifiée du/des diplôme(s) ou certificat(s) requis ;
- Copie de la carte d'identité biométrique ;
- Deux (2) photos d'identité récentes ;
- Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Certificat médical datant de moins de trois (3) mois.

V. DEPOT DES DOSSIERS :

Les dossiers des candidatures doivent être adressés au Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'Union des MECK, sous pli fermé portant la mention : « Recrutement Directeur Général de l'U-MECK ».

**Lieux du dépôt :

- Direction Générale de l'Union des MECK, quartier Ambassadeur (Ancien les Arcades). BP 1234, Tel : +269 773 36 40 ou par mail à l'adresse suivante : umeck@u-meck.org ;
- Anjouan, antenne de la direction générale, **Hamchako Mirontsy**

**Mohéli, Meck-Mohéli, Quartier coopérant

Date limite du dépôt : 07/06/2025